

La Gazette de *Saint*-Germain-Laval

saint-germain-laval.fr



N°130

Mai - Juin
2016



Commémoration du 8 mai

Actualités, p. 32

➤ VIE MUNICIPALE

Vote du budget communal

page 8

➤ VIE MUNICIPALE

Hommages à F. CHOPIN et
à J.-P. MASTELINCK

page 12

➤ VIE INTERCOMMUNALE

Changement de président à
la CC2F

page 42



De mèche avec vous

Mme Sylvie PFISTER-VALERI

vous propose ses services de

COIFFURE à DOMICILE

Permanente, Coloration, Mèches décolorées et de couleur

Coupe femme, homme, enfant

Chignons

A des prix très attractifs

Tél. : 01 64 70 00 06 / 06 86 87 87 36 - Email : sylvie.pfister@9online.fr



Plus d'Elles Services

Société agréée de services

Prestations aux enfants

- Garde d'enfants de plus de 3 ans et aide aux devoirs
- Accompagnement lors des loisirs et au sport



Prestations administratives

- Aide à la compréhension des documents
- Aide à la rédaction des courriers et dossiers (impôts, APA...)



Prestations informatiques

- Utilisation d'un ordinateur et des composants
- Initiation aux logiciels de traitement de texte et Internet



Prestations ménagères

- Entretien du linge et du logement
- Courses et préparation des repas



Prestations jardinage et bricolage

- Petit jardinage, tonte, taille des haies, décapage
- Petits travaux de réparation, assistance bricolage



JACQUELINE

06 18 84 65 35

E-mail : plurielleservices@free.fr

Agrément n° 750394660 - Siret n° 750 394 660 00013 - APE : 9609Z

Aides Financières :

- Aide du Gouvernement**
- Réduction d'impôts de 50% ou d'un crédit d'impôts.
 - Le chèque emploi service : vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 50% sur l'heure d'accompagnement au titre d'emploi d'un salarié à domicile.

Allocations et Financements

- APA Allocation Personnalisée à l'Autonomie
- Mutuelles (Mondial Assistance...)
- Caisses de retraite (CNAV, CNRAVL...)

TAXI MIMOUNI

Conventionné Sécurité Sociale

TOUTES DISTANCES

Gare - Aéroport - Hôpitaux - Cliniques

Transport de malade assis

Transport de personnes à mobilité réduite (véhicule 9 places)

Colis et plis urgents



77130 MONTEREAU FAULT-YONNE

06 07 49 93 51

01 64 32 47 67

R.M. 509 276 061 RM7721 - APE 4932 Z

PLOMBERIE CHAUFFAGE MARTIN ALEXANDRE

DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)

77130 Saint-Germain-Laval

Mob. 06 31 67 08 03

Tél. 01 60 74 22 15

alexandre.martin35@orange.fr



RGE





« *Accueil des gens du voyage* »

Du Dimanche 15 au Dimanche 22 Mai 2016, une communauté des gens du voyage s'est installée dans la prairie du bord de Seine de Saint-Germain-Laval. Pouvions-nous le leur interdire ? Dans les faits, ce n'est pas aussi simple.

En effet, actuellement, le territoire de la CC2F ne dispose d'aucune aire d'accueil : ainsi, lorsqu'une communauté des gens du voyage tente de s'installer pour quelques jours, une semaine ou deux sur un terrain communal situé dans le périmètre de la CC2F, les services de la Police nationale suivent obligatoirement la communauté. Ils prennent toutes les identités ainsi que toutes les immatriculations des véhicules. Leur rôle s'arrête là ; ils ne peuvent pas s'opposer à leur installation. De la même manière, ni le Préfet, ni le Maire ne donnent d'autorisation officielle. Toute procédure engagée prend une semaine, ce qui correspond à leur délai réel de stationnement.

Dès le Lundi 16 Mai 2016, les services préfectoraux ont mandaté l'association « Le Rocheton » chargée d'assurer la liaison entre le Maire et le responsable du groupe.

Une convention a été établie pour le règlement de l'électricité et de l'eau consommées. Ce règlement a été versé au Trésor Public par chèque.

Dès le 1^{er} Janvier 2017, une aire de gens du voyage devra être implantée sur le territoire de la CC2F. Si aucune commune ne propose de terrain, le Préfet en déterminera un de manière autoritaire.

Même, si je le concède, cette année, quelques-uns parmi eux ont fait preuve de sans-gêne et causé des désagréments à certains riverains, les responsables de la communauté ont été prévenus et sont intervenus. Ils ont fait le nécessaire pour nettoyer et la prairie n'a pas subi de dégradations majeures. Enfin, fait rare pour être souligné, ils ont présenté des excuses aux riverains concernés.

Sachons parfois faire preuve de tolérance et d'humanité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. C. de S. L.', written in a cursive style.

Marie-Claude de SAINT LOUP,
Maire de Saint-Germain-Laval



27 ans d'expérience dans l'automobile

Jean-Marc COMAILLE
26 rue de la Voie Creuse
77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

06 15 18 76 15

Entretien – Réparation toutes marques

sarl **EESM BERMUDEZ**



PELLE MÉCANIQUE
FONÇAGE
ECLAIRAGE PUBLIC
FEUX TRICOLORES
ELECTRICITÉ INDUSTRIELLE



Siège Social

6, rue du Port de Courbeton - 77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél. : 01 64 70 36 50 - Fax : 01 64 70 24 56
eesm@wanadoo.fr



JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE Île-de-France

AGENCE DE CANNES ECLUSE
CD 124, ROUTE DE MONTEREAU
77130 CANNES-ECLUSE
Tél. 01 64 32 88 77 - Télécopie 01 60 96 36 39



Kallisté Coiffure

Votre salon de coiffure près de chez vous

NATHALIE et VIRGINIE sont à votre service

Mardi - Mercredi - Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h 30

Vendredi : de 9 h à 18 h 30 - sans interruption

Samedi : de 9 h à 18 h - sans interruption

Nouveau : NIOXIN® produit recommandé pour les cheveux clairsemés

CENTRE COMMERCIAL DU BAS DE LA MONTAGNE
77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL - Tél.: 01 60 72 77 61



p. 6 Vie municipale

- Compte-rendu Conseil Municipal du 17 février 2016
- Budget communal 2016
- Hommages à Fernand CHOPIN et à Jean-Pierre MASTELINCK

p. 16 Vie scolaire

- Rentrée des classes 2016/2017
- Quel titre de transport pour mon enfant ?
- ALSH « Nathalie »

p. 19 Vie locale

- Jurés d'assises 2017
- 3 Moulins Habitat : Travaux de composant et d'amélioration
- Roman : Une épopée sur l'histoire locale en 3 tomes
- Voyage poétique à travers Saint-Germain-Laval
- Programme de la Médiathèque
- Activités du ALSH « Nathalie »
- Compte-rendu des réunions de Quartiers
- La Zone d'activités de Merlange
- Cérémonie du 1^{er} mai : Médailles du travail
- Cérémonie du 8 mai : Commémoration

p. 36 Vie associative

- Journée des Arts Créatifs
- Gymnastique artistique : Une belle fin d'année !
- Cyclisme : Championnat départemental UFO-LEP

p. 40 Vie intercommunale

- Budget 2016 de la CC2F
- La CC2F change de président

p. 43 Informations

- SIRMOTOM
- Les chenilles urticantes

p. 47 Rendez-vous - Agenda

Compte-rendu du Conseil Municipal Public



PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, HUSSON Michel, FONTAN Michel,
- Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, BONHOMME Florence, AUGÉ Elisabeth, TELLIER Aline,
- Messieurs FAGIS Christophe, BERTHIER Hervé, HALLART Frédéric, MARTIN Olivier,
- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, Madame ARNOUT Florence, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- Monsieur TYCHENSKY Jean, représenté par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Madame BOTREL Dominique, représentée par Madame TELLIER Aline,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Madame BONHOMME Florence,
- Madame LE BEUX Véronique, représentée par Monsieur AUTHIER Bernard,
- Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude

Absents :

- Monsieur DUDILLIEU Dany, Madame DUHAMEL Nathalie,

Secrétaire de séance : Madame TELLIER Aline

Madame le Maire indique qu'en affaires et questions diverses sera vu un point supplémentaire :

- Participation au loyer du Docteur Rosca.

Elle demande aux conseillers présents s'il y a d'autres questions diverses : Monsieur MARTINEZ souhaite que soit abordée la mise en place des Compteurs Linky. Il indique qu'il a adressé une lettre à Madame le Maire, qu'une réponse a été faite dans la Gazette, mais qu'il souhaite au nom du Groupe d'Opposition qu'une réunion d'informations soit organisée.

Monsieur MADELENAT souhaite que soit abordée la vitesse excessive rue des Hêtres.

Monsieur MARTINEZ indique qu'il souhaite parler des élections au niveau du Club de l'Age d'Or.

Madame le Maire répond que ces points seront vus.

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 02 DECEMBRE 2015

Le Conseil approuve, à la majorité (1 Abstention : Monsieur MADELENAT, Conseiller d'Opposition), le compte-rendu du conseil public du 02 Décembre 2015

2 - INVESTISSEMENTS 2016

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à engager, liquider ou mandater des dépenses sur le Budget Investissement dès le début de l'année 2016, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2016, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédit, soit :

- Chapitre 21 : 25 % de 91.161,83 € (58.990,83 € + 32.171,00 €) = 22.790,45 €

- Chapitre 23 : 25 % de 305.080,00 € (169.080,00 € + 136.000,00 €) = 76.270,00 €



3 - DEMANDES DE SUBVENTIONS - DETR 2016

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à solliciter des subventions dans le cadre de la DETR 2016 pour les dossiers :

A) – Remise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) de la cour de la Mairie (Salle des Mariages, Salle de Conseils) 8 Rue de Provins

Coût des travaux : 27.114,00 € TTC

DETR attendue 50 % du coût HT, soit 11.297,50 €

B) – Construction d'un columbarium (7 cases)

Fourniture et pose – pour un montant de 7.518,00 € TTC.

DETR attendue 50 % du coût HT, soit 3.132,50 €.

4 - CONVENTION AVEC LE SIRMOTOM - Dépôts sauvages

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention entre le SIRMOTOM et la Commune de Saint-Germain-Laval pour le ramassage des dépôts sauvages sur le domaine public.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

5 - PARTICIPATION AU LOYER DU DOCTEUR ROSCA (annule et remplace la délibération prise le 23 Septembre 2015, ayant le même objet).

La présente délibération annule et remplace celle prise le 23 Septembre 2015, reçue en Sous-Préfecture de Provins le 28 Septembre 2015, ayant le même objet.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à continuer de verser une participation forfaitaire de 500,00 €, jusqu'à la signature de l'acte authentique de vente, à Madame DESCHAMPS, propriétaire du bien.

Monsieur MARTINEZ a lu dans la Gazette et, notamment dans le discours de Madame le Maire lors des vœux, que la Commune aura un manque à gagner en dotations d'environ 300.000 €.

Monsieur FONTAN commence à répondre, mais Madame le Maire indique que cette question n'est pas à l'ordre du jour du présent conseil.

Monsieur MARTINEZ s'excuse pour cette question.

Compteurs Linky

Madame le Maire indique que quelques courriers ont été reçus en Mairie. Elle indique qu'il y a eu deux articles dans la Gazette. Elle tient à préciser que la pose des compteurs Linky se fait suite à la loi de transition énergétique.

Le Maire, en sa qualité de 1^{er} Magistrat, représente l'Etat et le Préfet et il se doit de respecter et de faire appliquer la Loi, quelle qu'elle soit. Il n'appartient pas à l'autorité communale de donner un avis quelconque sur cette affaire, de laisser faire ou d'interdire l'installation de ces compteurs. Ils ont été validés par les instances européennes, le gouvernement français et le conseil d'Etat. Cela dépasse les compétences communales.

Madame le Maire précise qu'une réunion d'informations a eu lieu sur la Commune de Cannes Ecluse ; environ 200 personnes, dont une centaine d'habitants de Cannes-Ecluse, étaient présentes. Il y avait également des associations et des élus d'autres communes.

Madame le Maire précise que, si la majorité des conseillers souhaitent qu'une réunion soit organisée, elle se mettra en rapport avec les représentants d'ERDF.

Madame le Maire indique que les habitants sont en droit d'accepter ou de refuser l'installation du compteur, mais que le Maire n'a pas le droit de l'interdire.

Monsieur MARTINEZ précise que l'article de la Gazette de Monsieur AUTHIER a été copié et mis sur des poteaux dans la commune. Monsieur AUTHIER répond que cela ne lui pose aucun problème et si les gens considèrent que le compteur est dangereux, ils ne le font pas installer. Mais chacun fait, comme il le souhaite.

Monsieur MARTINEZ demande, au nom du Groupe d'Opposition, qu'une réunion d'informations soit organisée avec les représentants d'ERDF. Madame le Maire en prend acte.

Circulation Rue des Hêtres à Saint-Germain-Laval

Monsieur MADELENAT signale que des voitures (souvent d'entreprises particulières) roulent à une vitesse excessive dans la Rue des Hêtres. Il demande s'il ne peut être installé un dos d'âne en début de rue dans le virage ?

Madame le Maire en fera la demande auprès des Services de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, compétents en matière de voirie.

Club de l'Age d'Or

Monsieur MARTINEZ indique qu'il a appris que la présidence du Club de l'Age d'Or est assurée par une Adjointe : Madame CHEVAL. Il précise que cela va à l'encontre des décisions prises antérieurement par le conseil municipal.

Madame le Maire répond qu'il n'a pu être fait autrement car personne ne voulait reprendre la gestion du Club, qui, elle le rappelle, compte plus de 200 membres !!! Elle précise également que cela ne pose aucun problème légal, que ce n'est pas interdit et que cela peut être revu.

Monsieur MARTINEZ répond que, connaissant bien les membres du Club, il aurait pu y avoir d'autres personnes qui auraient pu se présenter.

Madame CHEVAL tient juste à préciser que le bénévolat sur la Commune commence à disparaître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

La parole est donnée au public.

Séance close à 21h05.

Point sur le budget communal



Le conseil municipal a approuvé le 08 Avril 2016 l'ensemble des documents administratifs accompagnant l'adoption du budget 2016.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

C'est un acte de prévision : le budget constitue le programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à exécuter sur une année.

Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire, organe exécutif de la collectivité locale, est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Les communes connaissent cinq types de documents budgétaires.

- **Le budget primitif** : il établit les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année de fonctionnement et en investissement. Le budget, une fois voté, permet aussi au Maire d'engager les dépenses, mais dans la limite des sommes prévues, ainsi qu'à poursuivre le recouvrement des recettes attendues.

- **Les décisions modificatives** : lors du vote du budget primitif, en début d'année, il n'est pas systématiquement possible d'appréhender les dépenses et les recettes avec toute l'exactitude souhaitée. Les décisions modificatives interviennent donc pour réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif.

- **Le compte administratif** : le budget primitif et les

décisions modificatives sont des états de prévisions. Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées. Cette constatation se fait au travers du compte administratif qui établit un relevé complet des opérations financières des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

- **Le compte de gestion** : il est confectionné par le Trésorier, comptable des finances publiques, chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Ce comptable doit en outre vérifier la concordance des chiffres avec chaque opération et avec le budget voté. Il atteste également de la conformité de nos comptes avec la loi. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

- **Le budget annexe** : l'intérêt de ce type de budget est de pouvoir isoler des dépenses et des recettes liées à un service communal. Le budget du centre de loisirs appartenait à cette catégorie. Il y a obligation de tenir des budgets annexes sous certaines conditions et notamment pour tout service soumis à la T.V.A. Le budget annexe du centre de loisirs a été intégré au budget communal à partir de l'exercice 2013.

Le vote du budget 2016 par le conseil municipal a comporté quatre phases.

En premier lieu, le conseil s'est prononcé sur le **compte administratif 2015** pour constater la manière dont le budget primitif avait été exécuté et notamment sa réalisation par rapport aux prévisions. Cette opération est intéressante car elle permet de juger la plus ou moins bonne gestion de la commune en mettant en évidence si les dépenses ont été sous-estimées ou si les recettes ont été artificiellement gonflées.

Le tableau ci-contre récapitule par chapitre les résultats obtenus en les comparant aux prévisions effectuées.

Son analyse montre qu'en fonctionnement les dépenses ont été réalisées à 96,69% (2.173.101,48€ contre 2.247.519,00€) et que les recettes ont été couvertes à hauteur de 100,35% (2.453.248,57€ contre 2.444.665,84€), attestant ainsi du sérieux des prévisions et de la sincérité du budget primitivement voté.

Il est précisé ici que notre commune, dont la population est inférieure à 3.500 habitants, n'est pas soumise à des normes pour donner des chiffres par fonction.

Budget 2016 | Vie municipale

saint-germain-laval.fr



ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Matériels divers	115 778.99 €
Divers ch.21	3 875.82 €
Cantine Courbeton	74 248.91 €
Eaux pluviales Courbeton	14 880.00 €
Eclairage salle Ru et tennis	9 296.64 €
Ecoles :Travaux	16 774.30 €
Mairie Rue de Provins	228 025.56 €
Travaux divers	12 723.04 €
Divers	0.00 €
Divers CH 20	1 376.29 €
total	476 979.55 €
Remboursement de l'emprunt en capital	177 045.44 €
TOTAL GENERAL	654 024.99 €

Le tableau ci-dessus répertorie, par catégorie, les investissements réalisés au cours de l'année écoulée.

Il souligne l'effort accompli par la commune pour améliorer les infrastructures existantes, terminer les équipements en matériel important.

Ces investissements ont été financés à hauteur de 273.812,33€ sur les fonds propres de la commune, de 158.457,00€ par des subventions de l'Etat, de la Région et du Département, de 100.000,00€ par des emprunts.

Des dépenses engagées en investissement à la fin de l'année 2015 ont été reportées pour en permettre le paiement en 2016 pour une somme de 99.700,00€ et les recettes attendues des subventions non payées en 2015 qui seront réglées en 2016 pour 106.621,99€ apparaissent sur le compte administratif de la commune alors que sur le compte de gestion du receveur municipal elles ne sont pas encore comptabilisées.

Compte administratif COMMUNE 2015

BUDGET FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
PREVU		REALISE		PREVU		REALISE	
CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%
Charges à caractère général	671 540.00 €	644 765.46 €	29.67%	Produits de services	154 520.00 €	162 275.86 €	6.61%
Dépenses de personnel	1 135 000.00 €	1 095 396.32 €	50.41%	Impôts et taxes	1 371 228.00 €	1 382 952.48 €	56.37%
Charges de gestion courante	224 315.00 €	218 620.25 €	10.06%	Dotations et participations	795 714.00 €	775 379.28 €	31.61%
Intérêts de la dette	70 370.00 €	69 582.95 €	3.20%	Produits de gestion courante	11 000.00 €	12 674.22 €	0.52%
Reversement FNGIR et FPCI(ex T.P.)	142 067.00 €	140 867.00 €	6.48%	reversement sur salaires	50 000.00 €	54 262.54 €	2.21%
DIVERS	1 360.00 €	1 002.50 €	0.05%	DIVERS	33 767.84 €	37 270.55 €	1.52%
Opérations d'ordre	2 867.00 €	2 867.00 €	0.13%	Opérations ordre travaux	28 436.00 €	28 433.64 €	1.16%
Opérations d'ordre spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00%	Opérations ordre spécifiques	0.00 €	0.00 €	0.00%
SOUS TOTAL BUDGETAIRE	2 247 519.00 €	2 173 101.48 €	100.00%	SOUS TOTAL BUDGETAIRE	2 444 665.84 €	2 453 248.57 €	100.00%
Opérations non budgétaires	236 991.00 €	0.00 €	0.00%	Opérations non budgétaires	39 844.16 €	0.00 €	0.00%
Total	2 484 510.00 €	2 173 101.48 €	100.00%	Total	2 484 510.00 €	2 453 248.57 €	100.00%

EXCEDENT 2015 280 147.09 €

BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
PREVU		REALISE		PREVU		REALISE	
CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	MONTANT	%
	0.00 €	0.00 €	0.00%	Taxe d' Urbanisme	17 041.00 €	17 373.49 €	2.45%
Remb.du capital de la dette	177 045.44 €	177 045.44 €	27.07%	F C T V A	141 080.00 €	140 837.20 €	19.86%
Investissement de proximité	14 000.00 €	1 376.29 €	0.21%	Subventions	268 278.99 €	158 457.00 €	22.34%
Investissement lourd	392 080.00 €	331 390.63 €	50.67%	Emprunt	100 000.00 €	100 000.00 €	14.10%
Divers (opérations d'ordre)	28 436.00 €	28 433.64 €	4.35%	Produits de cession	0.00 €	0.00 €	0.00%
Achat de matériels divers	164 861.83 €	115 778.99 €	17.70%	Divers (opérations d'ordre)	2 867.00 €	2 867.00 €	0.40%
		0.00 €	0.00%	Prélèvement sur fonct.2014	289 330.08 €	289 330.08 €	40.79%
Divers	0.00 €	0.00 €	0.00%	Divers	450.00 €	450.00 €	0.06%
		0.00 €	0.00%				0.00%
SOUS TOTAL BUDGETAIRE	776 423.27 €	654 024.99 €	100.00%	SOUS TOTAL BUDGETAIRE	819 047.07 €	709 314.77 €	100.00%
Opérations non budgétaires	279 059.07 €	0.00 €	0.00%	Opérations non budgétaires	236 435.27 €	0.00 €	0.00%
Total	1 055 482.34 €	654 024.99 €	100.00%	Total	1 055 482.34 €	709 314.77 €	100.00%

EXCEDENT 2015 55 289.78 €

EXCEDENT GLOBAL 2015 335 436.87 €

Point sur le budget communal

Nous constatons que l'exercice 2015 a produit un excédent de fonctionnement de 280.147,09€ ainsi qu'un excédent d'investissement de 55.289,78€, soit un excédent global de 335.436,87€.

En second lieu, le conseil s'est prononcé sur le compte de gestion établi par le Trésorier de Montereau qui assure, pour la commune, une mission de conseil, de surveillance et de contrôle. C'est en effet le Trésorier qui est chargé de réaliser au profit de la commune toutes les opérations d'encaissement et de règlement ordonnancées par le Maire, d'en vérifier la concordance avec les budgets votés et d'en attester la conformité avec la loi. Ce compte de gestion doit bien évidemment concorder avec le compte administratif, sans les reports cités infra, ce que le Conseil municipal a entériné en accordant, un satisfecit au comptable.

En troisième lieu, le conseil a décidé de l'affectation du résultat qui permet, en intégrant les bilans de l'année

2015 à ceux des années précédentes, d'équilibrer la partie investissement des budgets, toujours déficitaire par définition, dans la mesure où les fonds propres ne peuvent provenir que des recettes de fonctionnement.

Ainsi, le bilan 2015 a permis de combler à hauteur de 216.847,30€ le déficit d'investissement constaté et d'affecter en recettes de fonctionnement le reliquat, soit 103.143,95€.

En dernier lieu, le conseil a procédé au vote du budget de l'année.

S'agissant du budget 2016, comment se présente-il ?

Il s'équilibre en recettes et en dépenses :

à 2.529.063,25€ en fonctionnement,

à 796.813,69€ en investissement.

Voir tableau ci-dessous.

BUDGET COMMUNE 2016

BUDGET FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
Charges à caractère général	650 000.00 €	25.70%	Produits de services	167 000.00 €	6.60%
Dépenses de personnel	1 135 000.00 €	44.88%	Impôts et taxes	1 439 662.00 €	56.92%
Charges de gestion courante	219 251.00 €	8.67%	Dotations et participa-	765 391.00 €	30.26%
Intérêts de la dette	64 000.00 €	2.53%	Produits de gestion	13 000.00 €	0.51%
Reversement FNGIR et FPICet divers	152 701.00 €	6.04%	reversement sur sa-	32 000.00 €	1.27%
DIVERS	1 057.00 €	0.04%	DIVERS	8 866.30 €	0.35%
Opérations d'ordre budgétaires	2 867.00 €	0.11%			0.00%
		0.00%			0.00%
Virement section investisse-	253 103.40 €	10.01%	Excédent antérieur	103 143.95 €	4.08%
	0.00 €	0.00%			0.00%
DIVERS non budgétaires	51 083.85 €	2.02%	DIVERS non budgé-	0.00 €	0.00%
Total	2 529 063.25 €	100.00%	Total	2 529 063.25 €	100.00%

BUDGET INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	MONTANT	%	CHAPITRES	MONTANT	%
	0.00 €	0.00%	Taxe d'Urbabisme	10 494.00 €	1.32%
Remb. du capital de la dette	189 106.40 €	23.73%	F C T VA	72 480.00 €	9.10%
Investissement ch 20 et 21	159 818.00 €	20.06%	Subventions	121 021.99 €	15.19%
Investissement lourd ch23	224 120.00 €	28.13%	Emprunt	120 000.00 €	15.06%
Divers (opérations d'ordre)	0.00 €	0.00%	Produits de cession	0.00 €	0.00%
Divers	0.00 €	0.00%	Divers (opérations)	2 867.00 €	0.36%
	0.00 €	0.00%	Prélèvement sur	216 847.30 €	27.21%
Divers non budgétaires	0.00 €	0.00%	Divers non budgétaires	0.00 €	0.00%
Déficit antérieur	223 769.29 €	28.08%	Virement section fonc-	253 103.40 €	31.76%
Total	796 813.69 €	100.00%	Total	796 813.69 €	100.00%

ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
DIVERS CH 20	10 202.00 €
Divers CH 21	110 616.00 €
Eclairage St Pierre	50 000.00 €
Cour mairie	27 120.00 €
Accès Vauban	32 520.00 €
Eglise	18 000.00 €
Ecoles	2 400.00 €
Travaux divers	68 220.00 €
Mairie ancienne rue de Provins	25 860.00 €
divers	39 000.00 €
Divers (ordre)	0.00 €
total	383 938.00 €
Remboursement de l'emprunt en capital	189 106.40 €
Déficit antérieur	223 769.29 €
TOTAL GENERAL	796 813.69 €

Budget 2016 | Vie municipale

saint-germain-laval.fr



C'est donc bien un budget sérieux et ambitieux pour la commune qui a été voté par la majorité du conseil municipal, qui a mis un point d'honneur, dans le respect des grands équilibres budgétaires, et sans jamais augmenter les taux d'imposition depuis 15 ans, malgré une baisse importante depuis trois ans des dotations de l'Etat.

Les élus ont voulu que le service public accordé à la population continue sans qu'une participation supplémentaire ne soit demandée.

En effet, depuis plusieurs années, les prix des services n'ont pas augmenté.

Vos élus défendent un service public de qualité à des coûts modestes et désirent que cette notion soit pérenne et refusent des services au prix réel comme l'Etat et certaines collectivités l'appliquent ou ont l'objectif de le faire.

Ainsi, votre commune consacre un quart de ses dépenses de fonctionnement à des services scolaires et périscolaires que sont l'éducation des enfants, leur garde, leurs loisirs et les nouvelles activités périscolaires à des prix accessibles, voire même gratuits.

Michel FONTAN,
2^{ème} Adjoint au Maire
chargé des finances communales

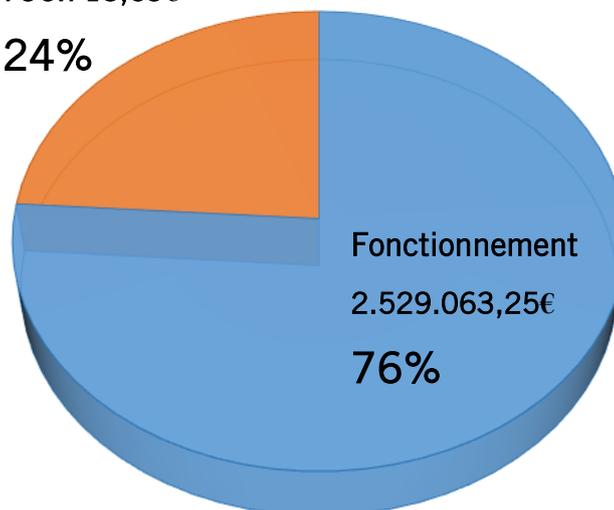
Le budget de la commune pour l'année 2016 a été voté

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 529 063,25 €	2 529 063,25 €
Section d'Investissement	796 713,69 €	796 713,69 €
TOTAL	3 325 776,94 €	3 325 776,94 €

Investissement

796.713,69€

24%



Hommage à Fernand CHOPIN

saint-germain-laval.fr

👉 Salle de Sports de Courbeton « Fernand CHOPIN »



Marie-Claude de SAINT LOUP,
Maire de Saint-Germain-Laval



Discours de Madame le Maire.

« Mesdames, Messieurs,

Hasard du calendrier, nous célébrons aujourd'hui la Saint Germain. Mais, si nous sommes réunis ce matin, c'est pour honorer la mémoire de deux Maires qui ont présidé aux destinées de notre village durant 30 ans ; de 1959 à 1989.

Fernand CHOPIN, née en 1922 à Fontaine le Port, succéda à son père, Antonin, en 1959. Il a su mener de front, pendant trois mandats successifs, ses activités professionnelles et son travail de Maire, auquel il consacra beaucoup de son temps.

De nombreuses activités dans différents syndicats et associations lui valurent de recevoir des mains d'Etienne Dailly, Président du Conseil Général et Vice-Président du Sénat, la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Sous son impulsion, la commune connaîtra un important développement démographique, passant de 350 à 1.200 habitants, avec la création de la cité EDF de Courbeton, puis le lancement du projet d'aménagement des cités pavillonnaires de Saint Pierre et de Nanon.

Il fut d'abord Directeur des Etablissements Baudelot, usine de produits réfractaires à Montereau. Il devint Président de la Société des argiles et produits céramiques de Merlange, prenant la suite de son père, décédé en 1959, année où il fut élu à son tour, Maire.

Il va s'efforcer durant 18 ans de moderniser l'usine et diversifier les produits réfractaires.

Il a laissé auprès de ses anciens employés, que nous avons rencontrés, le souvenir d'un patron « bon père de famille », généreux, agréable, payant correctement ses ouvriers en temps et en heure. A cette époque-là, les ouvriers qui habitaient à proximité de l'usine, vivaient dans des logements sans confort. Il fit construire alors successivement à leur intention les logements « Impasse de Merlange », puis le foyer « SONACOTRA » devenu Lotissement de Gardeloup.

La salle qui est devant vous, a été construite sous son 1^{er} mandat en 1962.

Ce qui était précédemment le « Dojo » pour la pratique du Judo uniquement, est devenu une salle multisports depuis sa rétrocession par EDF à la commune.

Le Conseil actuel a décidé de donner le nom de « Fernand CHOPIN » à cette salle qu'il a vu construire. »



Hommage à Jean-Pierre MASTELINCK

saint-germain-laval.fr

👉 Stade de Pontville « Jean-Pierre MASTELINCK »



Marie-Claude de SAINT LOUP,
Maire de Saint-Germain-Laval

Discours de Madame le Maire.

« Mesdames, Messieurs,

Jean-Pierre MASTELINCK est né à Jouy-le-Châtel en Seine-et-Marne le 04 Janvier 1945 dans une famille où les attaches briardes maternelles remontent à plus de 4 siècles. Après ses études et son service militaire, il rejoint en 1964 la Centrale Thermique de Montereau où il va travailler pendant 22 ans. Toujours à EDF de 1986 à 1995, il travaille dans une autre unité et c'est en 1995 qu'il est à nouveau en poste à la Centrale de Montereau où il prend sa retraite en 2000 après 36 ans de service dans cette entreprise.

Simultanément à son parcours professionnel, Jean-Pierre MASTELINCK se lance en 1977 dans la politique locale et conduit à la victoire une liste d'union de la Gauche. Il est élu Maire et le restera pendant deux mandats jusque'en 1989.

En 1977, le village compte 1.200 habitants ; il va se développer au point d'atteindre près de 3.000 habitants en 1990.

Malgré une situation financière difficile que Saint-Germain-Laval a toujours connue, il va équiper le village, grâce à une gestion rigoureuse de la commune, de tous les services publics et de proximité modernes pour offrir aux habitants, surtout aux jeunes et aux enfants, un cadre de vie agréable.

Pendant ses deux mandats, il a mené à bien les deux projets de son prédécesseur, Fernand CHOPIN : les lotissements de Saint Pierre et Nanon.

Mais, il était nécessaire de créer des infrastructures. Ce fut alors la construction de l'école maternelle les Mûriers, du Centre Commercial « Le Bas de la Montagne ». Il mettra en place le transport scolaire avec un bus communal. Il fera agrandir l'école élémentaire de Courbeton, dotera les deux groupes scolaires d'une cantine, installera un Centre de Loisirs.

Il avait aussi le souci de dynamiser les habitants en créant des sections, au sein de l'Association Entente Sports et Loisirs, non seulement sportives, mais culturelles. Ce fut la création d'une école municipale de danse, d'arts plastiques. Il créa le 1^{er} salon de peinture de Saint-Germain-Laval.

Il se retire de la vie politique en 1989 pour se consacrer à sa passion : la peinture. Il donnait d'ailleurs des cours à Melun et à Vaux-le Pénit.

Le sport était pour lui un moyen de gérer la jeunesse grandissante et je vais revenir en arrière : en 1978, déjà, il prévoyait l'implantation d'un terrain de football communal à Nanon, mais ce projet ne fut pas réalisé. Par contre, il fera construire les équipements sportifs du Stade de Pontville (je me souviens encore de l'inauguration en 1986) et c'est en son honneur que le Stade portera désormais son nom.

Les deux Maires dont nous venons d'évoquer le passé, nous ont quittés. Ils n'étaient pas du même bord politique : l'un de droite, l'autre de gauche, mais Jean-Pierre MASTELINCK disait que jamais Fernand CHOPIN n'avait dissimulé quoi que ce soit concernant les dossiers en cours et s'il avait besoin de renseignements, il les lui donnait.

Ils ont passé une partie de leur vie au service des autres, pour le bien-être des habitants. Nous pourrions évoquer encore de nombreuses anecdotes et souvenirs en nous réunissant à la Salle du Ru de l'Etang autour du verre de l'amitié. »



De gauche à droite : Le petit-fils de Jean-Pierre MASTELINCK ; son épouse ; sa fille ; Marie-Claude de SAINT LOUP

➤ Renouvellement des dossiers d'inscriptions



Sont uniquement concernés par ces inscriptions, les enfants qui restent au sein de leur établissement et qui changent de classe.

Les réinscriptions se feront en mairie du lundi 09 mai 2016 au mardi 05 juillet 2016 :

- les lundis, mardis et vendredis de 14h à 17h (hors jours fériés),
- les mercredis matin de 10h à 12h,
- les samedis 21 mai, 11 juin et 02 juillet 2016 de 9h à 11h.

Vous avez également la possibilité de transmettre tous ces documents par mail au service périscolaire (periscolaire@saint-germain-laval.fr).

Pièces à fournir obligatoirement : le dossier d'inscription dûment complété, le livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, EAU, GDF,...), le carnet de santé de l'enfant, le certificat de radiation (si changement de commune).

Si réinscriptions aux services périscolaires (garderies, cantines, centre de loisirs, NAP), pièces complémentaires à fournir : votre avis d'imposition 2015 (sur les revenus 2014), l'attestation CAF/MSA, les 3 derniers bulletins de paie du foyer, l'attestation d'assurance individuelle de(s) l'enfant(s).

Toutes les modalités d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune www.saint-germain-laval.fr/, rubrique **Vie Scolaire**.

Les dossiers de demande d'inscription et réinscription sont téléchargeables en ligne ou disponibles en mairie. **Pour tout complément d'information : 01 64 32 10 62.**

Catherine VIRIN,
4^{ème} Adjointe au Maire
chargée de la vie scolaire et de la petite enfance



👉 Une rentrée qui se prépare...



C'est un rituel qui revient tous les ans : tandis que les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire viennent tout juste de s'achever, les équipes enseignantes de nos deux écoles vont tranquillement s'atteler à l'organisation pédagogique.

Avec des effectifs en très légère baisse (110 en 2015, 108 en 2016), l'école maternelle des Mûriers ne devrait pas être concernée par une fermeture de classe.

En revanche, l'école élémentaire de Courbeton, avec une dizaine d'élèves en moins attendus, fait l'objet d'une fermeture de classe révisable. Une réunion de la commission d'étude de la carte scolaire au mois de juin ou le comptage des élèves à la rentrée devrait confirmer ou infirmer cette fermeture.

En attendant d'en savoir davantage, l'Inspectrice de circonscription a d'ores et déjà confirmé le maintien du maître supplémentaire. La ville, comme les enseignants de Courbeton, s'en réjouissent : ce dispositif a fait ses preuves et contribue clairement à la réussite des élèves.

Dans ce domaine, la ville de Saint-Germain-Laval veut aussi jouer son rôle. Ainsi, malgré un contexte budgétaire contraint, le montant des dotations aux écoles a été maintenu. Le dernier conseil municipal a approuvé le versement de 13 000 euros pour les deux écoles (4 000 euros pour la maternelle, 9 000 euros pour l'élémentaire). En outre, chaque école pourra bénéficier de 5 000 photocopies couleur.

Autre point important, la gratuité des NAP, dont la diversité des activités rencontre un grand succès, a été maintenue. Le pouvoir d'achat des familles ayant été fortement impacté par la fin de la gratuité des transports scolaires décidée par la nouvelle majorité du Conseil départemental de Seine-et-Marne, la ville n'a pas souhaité alourdir leur ardoise.

La commune privilégie depuis toujours, et conformément à la loi, l'accueil des enfants « différents » quelle que soit leur spécificité (handicap avec Auxiliaire de Vie Scolaire ainsi que tous ceux qui nécessitent un régime alimentaire particulier, fourni ou non par les parents, avec Protocole d'Accueil Individualisé, surveillés et aidés par nos agents avec l'autorisation des parents).

Ainsi, cette année encore, la ville se mobilise et poursuit ses efforts en direction des enfants. La rentrée 2016-2017 est déjà en préparation !

Catherine VIRIN,
4^{ème} Adjointe au Maire
chargée de la vie scolaire et de la petite enfance

saint-germain-laval.fr

QUEL TITRE DE TRANSPORT POUR MON ENFANT ?



CARTE SCOL'R



En cas de doute sur le type de ligne emprunté par mon enfant, je contacte le transporteur dont le nom figure sur l'abribus

CARTE IMAGINE R



QUEL TARIF ?

(à partir de l'année scolaire 2016-2017)



Montants TTC payables en 3 fois

Primaires hors RPI* ou assimilé**	100 €
Primaires RPI* ou assimilé**	50 €
Collégiens	100 €
Lycéens	150 €



Pour tous les élèves de la maternelle au collège, une **aide départementale forfaitaire de 150 €** est déduite automatiquement du tarif fixé par le STIF.

Les élèves qui fréquentent un établissement d'un RPI* ou assimilé** bénéficient d'une **aide supplémentaire** qui ramène le **coût annuel de la carte à 50 €**.

*Regroupement pédagogique intercommunal **commune fusionnée ou dont l'école a été fermée

COMMENT S'INSCRIRE ?



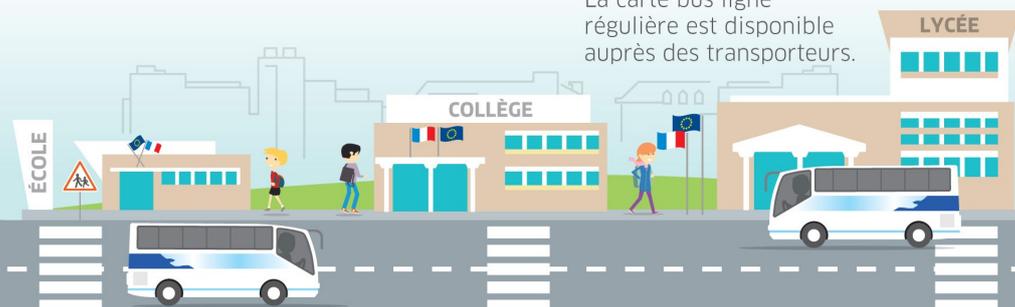
À partir du 13 juin 2016

- par courrier en renvoyant le **formulaire téléchargeable** sur seine-et-marne.fr
- en ligne sur seine-et-marne.fr



- en gare ou auprès des transporteurs
- en ligne sur imagine-r.com

La carte bus ligne régulière est disponible auprès des transporteurs.





Un Saint-Germainois à Harvard



Dans le numéro 127 de la Gazette des mois de novembre & décembre 2015, nous vous relations le parcours atypique de Samuel BIYERMAN, Saint-Germainois d'adoption, étudiant en droit, qui se préparait à rejoindre les bancs de la prestigieuse Université d'Harvard, aux Etats-Unis.

Lors de cette rencontre avec Marie-Claude de SAINT LOUP, il avait fait la promesse au 1^{er} magistrat de la commune, de lui envoyer une photo de l'université. C'est chose faite...

Travaux de composant et d'amélioration



Au titre du plan pluriannuel des travaux de remplacement de composant et d'amélioration de son patrimoine, 3 Moulins Habitat réalisera des travaux sur ses ensembles immobiliers.

Sont concernés :

- Rue Nelson Mandela, remplacement des occultations
- Rue des Lilas, ravalement des façades

Les locataires seront avertis du démarrage des travaux par voie d'affichage dans les halls.

Jurés d'assises 2017

Le Mercredi 25 mai 2016, conformément à la loi du 28 juillet 1978, ont été tirés au sort les jurés qui feront partie de la cour d'assises et qui participeront, de ce fait, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes. Les citoyens concernés sont ceux inscrits sur les listes électorales de la commune de Saint-Germain-Laval.

Les conditions à remplir pour être éligibles sont :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire en français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés.

Résultat du tirage au sort :

- Mme DELVAUX, épouse DURAN, Sylvie
- Mme SYVONGSA Pathana
- M. ALOUI Roslane
- M. BOUTAMDJA Jonathan
- Mme BARDON, épouse LAGNEAU, Noëlla
- Mme PINEAU Priscilla

🔗 « Bric à Brac » de Nanon



Le Dimanche 15 mai le « Bric à Brac » de Nanon s'est déroulé sous un temps un peu frisquet mais sans pluie. Ouf !!! C'était pas gagné... Les exposants ont répondu présents, surtout les habitants de Nanon que nous remercions vivement, ce malgré le grand nombre de vide grenier aux alentours.

Ainsi que les autres habitants qui nous accueillent toujours avec le sourire malgré les petits désagréments que cela leur occasionnent. Après tout, cette animation n'a lieu qu'une fois par an.

Beaucoup de promeneurs tout au fil de la journée, les exposants ont pu faire des affaires.

Rendez-vous l'an prochain.

L'équipe du Comité des fêtes



L'équipe du Comité des fêtes en pleine installation



➤ Une épopée sur l'histoire locale en 3 tomes



L'auteur présente l'affiche du 2^{ème} roman qui se passe entre Saint-Germain-Laval et l'Algérie dans les années 1830 à 1848

S'il sait manier les chiffres avec dextérité, l'ancien militaire apprécie aussi les mots et sort à compte d'auteur le 2^{ème} tome de sa grande fresque romanesque.

Conseiller municipal de Saint-Germain-Laval et délégué aux finances au sein de la Communauté de communes des Deux Fleuves, Jean Tychensky est avant tout passionné d'Histoire. Qu'elle soit avec une majuscule ou au pluriel.

« Avec l'association Les amis du Patrimoine, nous avons déjà rédigé et publié plusieurs ouvrages sur le village de Saint-Germain-Laval, son histoire, ses familles, ceux qui ont combattu et ont péri lors de la Grande Guerre. » confie l'ancien militaire.

Général

Ancien militaire de carrière, ayant atteint le grade de Général, Jean Tychensky avoue qu'il a toujours voulu écrire. Il s'est donc lancé dans l'écriture d'un roman en 3 tomes sur la période qui va de 1814 à 1871. Roman dans lequel le lecteur pourra suivre les destins croisés d'habitants fictifs de Saint-Germain-Laval, qui vont connaître la fin de l'époque Napoléonienne, la conquête de l'Algérie, le règne de Louis-Philippe et le Deuxième Empire.

Lieux familiers

Les héros des 3 romans évoluent dans les villages avoisinants et narrent avec moult détails les batailles livrées par les armées Napoléoniennes à Saint-Germain-Laval, Montereau et ses environs.

Après « La Carrière de l'espérance », le 2^{ème} tome s'intitule « Le vent d'Afrique ». En pleine époque coloniale, les héros du 1^{er} tome rêvent d'ailleurs, d'exotisme. « Portés par le souffle de la conquête, les personnages sont entraînés dans un incessant tourbillon, où se mêlent la fureur des combats, la violence des passions, la brutalité du choc des deux mondes. » témoigne Jean Tychensky, avant de conclure « A notre époque où tout va si vite, on ou-

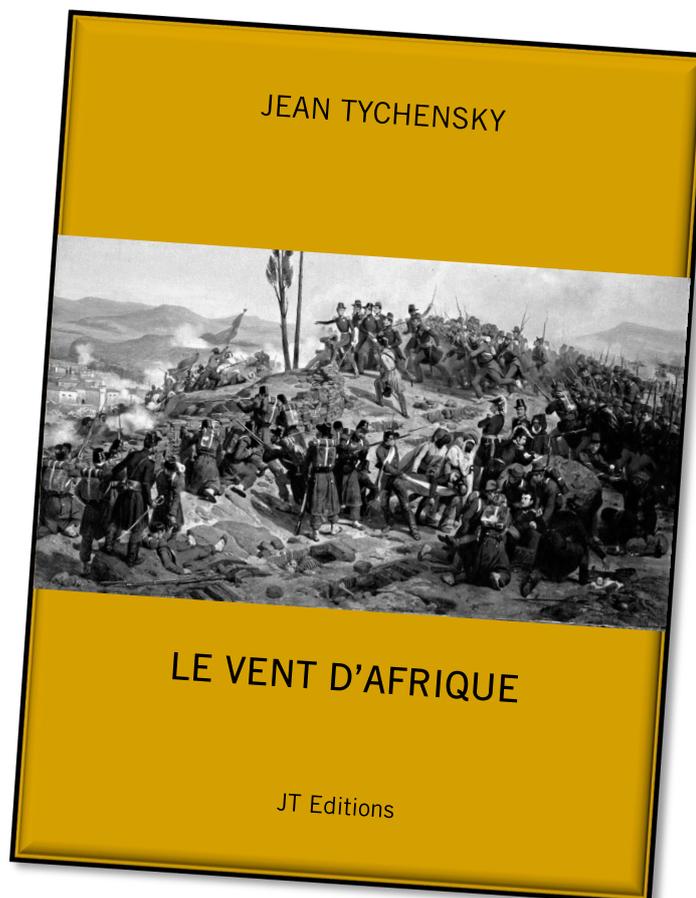
blie parfois combien le passé est important. »

CONTACTER L'AUTEUR :

Au 06.33.05.49.85 ou à la mairie de Saint-Germain-Laval : 01.64.32.10.62

Karine BRIVES

La République
de Seine-et-Marne



Prix du volume : 12 Euro

🌀 Voyage poétique à travers Saint-Germain-Laval



Nous poursuivons, en poèmes, notre voyage à travers Saint-Germain-Laval. Implanté au bord d'un fleuve, le village a toujours connu des histoires d'eau. La Seine, qui coule à ses pieds, a longtemps constitué la principale voie de communication, pour son malheur d'abord, avec les invasions normandes et la destruction du bourg initial, pour son profit aussi, avec le port de Courbeton, qui exportait les argiles extraites sur son sol.

Bien plus modeste, le ru de l'étang, qui formait au pied des Thibaudes, un important réservoir d'eau poissonneux, offrait aux moines et aux villageois un lieu de pêche, permettant de compléter à peu de frais la pitance journalière. Plus tard, au cours du XIX^{ème} siècle, un lavoir fut installé sur ses rives, aux abords de Pontville, qui complétait celui de Gardeloup et de Tréchy.

Enfin, n'oublions pas les puits, qui ont constitué, jusqu'aux lendemains de la première guerre mondiale, les seules sources d'alimentation en eau « potable » de la commune.

Le ru de l'Étang

*C'est un ru de campagne, qui ruisselle paisible,
Au travers des forêts, des prairies et des champs
Il musarde dolent, écoutant impassible,
Le concert des oiseaux qui voltigent en chantant.*

*Il pourrait dès sa source descendre vers la plaine,
Courir vers le grand fleuve, venir grossir ses flots,
Et pourtant, il préfère la route paroissienne,
A l'appel du grand large, qui serait son tombeau.*

*Il serpente à Forges, sur son plateau natal,
Saluant insouciant le grand parc du château,
Puis s'échappe joyeux vers la Brie de Laval,
Et retrouve au passage son ami du Glaceau.*

*Tristement, ils évoquent les vieux temps héroïques,
Où l'eau limpide et claire apportait au moulin,
La force et l'énergie, la vigueur dynamique,
A la roue de la meule qui écrasait le grain.
Mais foin de nostalgie, il faut suivre sa route,
Vivifier les jardins qui fleurissent à Salins,
Arroser son lavoir, entendre sous sa voûte,
Des belles lavandières, tous les propos coquins.*

*Au pied des Repentailles, il butte sur la montagne,
Il contourne l'obstacle et reprend nonchalant,
Le chemin bucolique, courant dans la campagne,
Qui menait autrefois au monacal étang.*

*Sur ses rives touffues les élégantes biches,
S'ébattent follement en quête d'un amant,
Les rustauds sangliers viennent y faire leurs niches,
Et les lapins folâtrant, agitant leurs culs blancs.*

*Mais la course s'achève et il faut bien mourir,
Du côté de Pontville, se fondre dans la Seine,
Tandis que tout en haut, la source voit surgir,
Une nouvelle vie qui s'écoule sereine.*

*Les moulins se sont tus, les forges ont disparu,
Les moines sont partis, emportant leur étang,
Je suis porteur de vie, je suis le petit ru,
Où l'histoire se mire jusqu'à la fin des temps.*



Les puits

*Au détour du chemin, blottis dans l'encoignure,
Ils dorent au soleil leurs squelettes de pierre,
La margelle disjointe, patinée par l'usure,
Etouffe sous l'étreinte de la mousse et du lierre.*

*Le tourniquet de bois enroule l'antique chaîne,
Dont les maillons rouillés ne grincent plus de joie,
Le vieux crochet tordu pend comme une âme en peine,
Et le seau de fer blanc a perdu son emploi.*

*Au fond du trou béant, l'eau s'étale tranquille,
Renvoyant en écho, l'image de l'auvent,
Rien ne vient perturber son miroir immobile,
Où la vie d'autrefois, s'est figée dans le temps.*

*Des mains compatissantes ont disposé des fleurs,
Et leurs chaudes couleurs font oublier son âge,
Les hameaux de l'antan vivaient de leur labeur,
On vient les admirer, comme en pèlerinage.*

Le lavoir

*Le flot torrentueux vient lécher la margelle,
Et recouvre les pierres d'un limon sablonneux,
Par l'écluse rouillée, l'eau s'échappe et ruisselle,
Vers le fleuve tout proche, où elle fait son adieu.*

*Les poutres ont la patine que les ans ont polie,
La charpente a noirci sous le souffle du vent,
Le toit s'est buriné sous la grêle et la pluie,
Mais les murs vieillissants ont la solidité d'antan.*

*Un arbre centenaire semble monter la garde
Près de l'arche moussue qui soutient le ponceau,
Il a connu le temps où d'accortes gaillardes
Venaient battre leur linge trempé au fil de l'eau.*

*Le lavoir résonnait de l'écho de leurs chants
Et le miroir de l'eau reflétait leurs images
Et les murs renvoyaient leurs propos sémillants,
Leurs libertés d'oiseaux .échappés de leurs cages.*

*Elles oublièrent alors la peur du lendemain,
Les genoux écorchés par le fil de la pierre,
La froidure de l'eau qui raidissait leurs mains,
Pour n'être qu'en l'instant de belles lavandières.*



Jean Tychensky,
Président de l'association
des « Amis du patrimoine »

📖 Médiathèque "Le Manoir"



La médiathèque vous propose une balade mathématique à travers un module, un spectacle et des jeux...

Installation ($3x+1$)

Par Patrick Chauvin

Un espace interactif pour mettre en valeur des collections autour des mathématiques.



➔ Méli-Mélo

Pour les p'tits matheux :

Mercredi 08 Juin 2016

Samedi 18 Juin 2016

📖 Tarifs

Adultes : 10 euros (hors-commune : 15€) / Enfants (-18 ans) : gratuit / Etudiants : gratuit (sur présentation d'un justificatif)

📖 Utile

En ligne : st-germain-laval.bibli.fr/opac/

Informations générales, catalogue, nouveautés et animations à votre disposition



↳ *Petites notes mathématiques*

par la Nième compagnie (à partir de 12 ans)

Depuis plusieurs années la metteur en scène Claire Truche, au sein de la Nième Compagnie, développe tout un répertoire de spectacles théâtraux s'inspirant de la science. Au départ ce furent les sciences pour ensuite s'orienter vers les neurosciences.

Qu'est-ce qu'il se passe lorsque nous pensons Mathématique, Chiffre, Algorithme... ? Y a t-il une ou plusieurs zones du cerveau qui fonctionnent selon les combinaisons mathématiques que l'on manipule ? Le cerveau des amoureux des chiffres est-il différent de celui des autres ? Les mathématiques préexistaient-elle à l'homme ? Ou bien sont-elles le fruit de son cerveau ? Et au fait, qu'en est-il de la bosse ?

Samedi 11 Juin à 17h



↳ « A nous la parole » (Pour les 8-12 ans)

Un vendredi par mois à 17h, l'équipe de la médiathèque invite les enfants à découvrir des nouveautés et partager des coups de coeur (romans, contes, films...).

Vendredi 17 Juin 2016



Ouverture

Mercredi : de 14 h à 19 h

Vendredi : de 15 h à 19 h

Samedi : de 10 h à 13 h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires

au 09 63 60 03 13

🌀 Le printemps s'est invité au centre... et l'été approche !

En avril, les enfants ont réalisé de nombreuses activités sportives et manuelles, comme la fabrication de moulins à vent, de montgolfières, de couronnes de fleurs, ou encore du basket-ball, du tennis et du vélo.

Ils ont également participé à des ateliers culinaires et ont savouré leurs pâtisseries : crumbles aux pommes chez les petits et meringues chez les grands.

Enfin, deux sorties ont été organisées pendant ces vacances. Les enfants sont allés faire de l'équitation, avec au rendez-vous brossage des poneys, balade et atelier de voltige.

Mais ils ont également visité la ferme de Filbois à Aufferville : ils ont appris à fabriquer de la farine et du pain, puis ils ont pu rencontrer tous les animaux de la ferme.

Cet été, le centre de loisirs va s'envoler vers le monde imaginaire durant tout le mois de Juillet. Les enfants partiront à la rencontre des licornes, des dragons, ainsi que des fées et autres lutins incroyables.

Avant de découvrir le monde animal sous toutes les coutures, pendant le mois d'Août, du plus féroce des requins au plus mignon des papillons. Des activités seront organisées par les animateurs : jeux d'eau, déguisements, jeux sportifs, ateliers cuisine avec des repas au centre le midi, activités manuelles de toutes sortes, atelier pêche à la ligne, sortie en vélo ou au parc des Noues...

Mais également des sorties à la piscine, à la base de loisirs de Buthiers, Bois le roi et Souppes sur loing, au parc de Thoiry, ou encore au cirque seront prévues pendant les vacances.

N'oublions pas qu'à chaque fin de mois, tous les parents seront invités à assister au spectacle préparé et organisé par les enfants.

Enfin les fameuses « nuits trappeur » seront aussi au rendez vous tout l'été pour les enfants qui ont une âme de campeur !

Un mini-séjour se tiendra du 11 au 13 juillet à la base de loisirs de Souppes sur Loing avec au programme : camping, baignade à la base de loisirs, escalade et canoë kayak.

Attention, les places sont limitées, n'hésitez pas à vous inscrire rapidement en mairie !!!

Toute l'équipe d'animation vous souhaite, par avance, de passer de bonnes vacances d'été.

Noémie CHIANESE,
Directrice du Centre de Loisirs « Nathalie »



ALSH « Nathalie » | Vie locale

saint-germain-laval.fr



📄 Compte-rendu des réunions

Trois réunions de quartiers se sont tenues le 10, 17 et 24 mars 2016. Elles ont réuni, outre les membres du conseil municipal, 36 habitants de la commune, soit 1,27% de la population... Sans commentaire !

En dépit de cette faible participation, ces réunions ont été l'occasion de fructueux échanges entre les administrés et le conseil municipal, sur tous les sujets touchant à la vie quotidienne du village.

Madame le Maire a présenté l'ensemble des travaux devant être exécutés au cours de l'année, ou en projet pour les années futures :

- première tranche du cheminement piétonnier de Saint-Pierre et réfection simultanée de l'éclairage public (entre juin et septembre), la deuxième tranche sera exécutée en 2017,
- aménagement anti-stationnement devant la mairie (pose de potelets),
- changement des barrières de sécurité devant le cimetière,
- fin du réaménagement intérieur de l'ancienne mairie.

Elle a, par ailleurs, indiqué que le permis de construire

concernant le foyer de vie pour personnes handicapées était sur le point d'être accordé et que les travaux devraient commencer au début de l'année 2017.

L'installation de la fibre optique sur le bourg, Saint-Pierre et Courbeton, la pose des compteurs Linky, l'entretien général de la commune, la prolifération des chiens et des chats errants sur tout le territoire de la commune, le coût du transport scolaire, décidé par le conseil départemental, ont donné lieu à un large échange de vues.

Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des questions particulières posées et des réponses qui peuvent leur être apportées à ce jour. Il va de soi qu'elles donneront lieu à un suivi attentif, dès lors que la solution trouvée ne serait pas satisfaisante.

Rendez-vous a été pris pour l'année prochaine, à la même époque, de manière à intégrer dans le budget en préparation les attentes des habitants. **Le conseil municipal tient à remercier toutes les personnes ayant assisté à ces trois réunions.**

Questions	Réponses
Merlange : inventaire des entreprises installées sur la zone intercommunale et sur la zone privée Charlotte	Voir l'article particulier consacré à ce sujet dans la présente gazette
Merlange : Terrain situé à l'entrée de la zone en venant de Nanon, servant de dépotoir et donnant une mauvaise image du site.	L'information a été transmise au responsable de la zone. Le terrain a été nettoyé.
Nanon : éclairage public posé sur les murs des propriétés défectueux.	L'entreprise EESM est intervenue en réparant tous les éclairages défectueux et en installant des ampoules Led. Certaines ont déjà disparu et ont dû être remplacées.
Nanon : entretien du square des Louvières	Remarque prise en compte, une attention particulière sera portée à ce square.
Tréchy : réalisation d'une aire de retournement pour le ramassage des ordures ménagères, rue des trois noyers	L'aire de retournement a été réalisée dans la semaine du 11 au 15 avril.
Courbeton : jeux de la bibliothèque cassés, dangereux pour les enfants.	Les jeux défectueux ont été enlevés. Ils ne seront pas remplacés.
Saint-Pierre : point sur la reprise dans le domaine public de la cité du Pré-vert.	Le problème est suivi avec attention par la municipalité. Trois-moulins-habitat a été relancé. Les habitants de la cité seront tenus informés, au fur et à mesure de l'évolution du dossier.
Saint-Pierre : travaux de réfection de chaussée, allée des camélias :	Les travaux ont été exécutés dans la semaine du 11 au 15 avril.
Chats errants sur la commune	Contact a été pris avec une association, pour la stérilisation des chats errants. L'adhésion de la commune à cette association sera proposée au prochain conseil public.
Courbeton : stationnement devant l'entrée du Clos Vauban.	Trois moulins habitat va augmenter de six places la capacité de stationnement à l'intérieur du Clos. La commune va aménager le cheminement piétonnier reliant le Clos au parking de la rue des Lilas . La communauté de communes étudie la faisabilité de l'aménagement d'une zone de stationnement réduite le long du mur de clôture de la résidence.
Petit Buisson : limitation de vitesse dans la rue de l'Ecole.	Les panneaux de limitation zone 30 ont été installés. La pose d'une chicane expérimentale est envisagée par la communauté de communes.
Les Thibaudes : raquette de retournement pour le ramassage des ordures ménagères trop étroite.	Remarque prise en compte. Les travaux correspondants seront inclus dans la planification à venir.
Chemin du bois de l'Etang défoncé, à la suite du débardage des coupes de bois.	Le propriétaire a été informé par lettre recommandée. Il s'est engagé à remettre le chemin en état.
Tréchy : problème d'odeurs depuis le branchement de Courcelles sur le réseau d'assainissement.	Le problème est suivi avec attention par la communauté de communes.
La Croix-Chute : manque de panneaux directionnels	Rendez-vous a été pris avec l'Agence routière départementale.
Adhésion à l'association « voisins vigilants »	Etude en cours.



🌀 Une zone en plein essor !

La zone d'activités de Merlange est en pleine expansion. Composée de deux entités bien distinctes, elle comprend un lotissement d'entreprises intercommunal, et une zone implantée sur l'ancien site de la briquetterie et des carrières d'argile.

La zone intercommunale accueille, sur cinq hectares, cinq entreprises ou sociétés aux activités variées.

L'entreprise Schulmann, en cours d'installation (ICO Polymers), regroupe dans les locaux anciennement occupés par les transports Bert, les ateliers de fabrication de billes de plastique de Montreuil et de Beaucaire, ainsi que les services administratifs de la société, autre-

fois implantés à Meudon. Le site sera opérationnel en juin, date à laquelle il disposera de la puissance électrique nécessaire à son fonctionnement. A cette date, 80 personnes travailleront en permanence sur ce site. Une présentation plus détaillée de l'activité de cette société sera effectuée dans une prochaine gazette.

L'entreprise EESM, bien connue de tous les habitants de Saint-Germain-Laval, constitue la deuxième grande entreprise de ce secteur. Sa renommée n'est plus à faire ; son savoir-faire n'est plus à vanter ; Jean-François Bermudes, n'est plus à présenter, tant son implication dans la vie communale est toujours importante. EESM emploie aujourd'hui



20 agents.

L'entreprise Masterlock, nouvellement implantée, est en cours d'installation. Elle est spécialisée dans la location des véhicules et matériels de chantier.

Le Palais 77, dont les bâtiments avaient été conçus au départ pour l'exposition de voitures anciennes, a été racheté par un traiteur et est régulièrement loué le samedi pour des mariages ou autres manifestations.

Une cinquième société devrait s'implanter sur la zone en 2016, derrière les locaux du centre technique intercommunal. La signature de l'achat des terrains devrait intervenir rapidement, dès que le permis de construire du bâtiment qu'elle souhaite réaliser sera accordé. Ce bâtiment, comprendrait une série de bureaux et d'ateliers, à la disposition d'artisans à la recherche de locaux pour exercer leurs activités.

La zone d'activités Charlotte, qui occupe l'ancien site de la briquetterie de Merlange, regroupe dans les anciens locaux de l'usine de produits réfractaires réhabilités et sur les anciennes carrières d'argile, 24 entreprises, employant actuellement 88 ouvriers, techniciens ou administratifs.

Nom de l'entreprise	Cher d'entreprise	Activité	Emplois
Cable acier IDF	J-C Cottureau	Câbles , Elingues	4
SETI Expansion	J-P Desoli	Achat vente voitures	1
Team Spirit Cars	P Olivier	Garage auto	4
Garage Nihat	Ocak Nihat	Garage auto	3
Garage CEF	D Bissainthe	Carrossier	2
Espace Auto 77	J Ribeiro	Garage Auto	1
DEFI Auto	G Trehoux	Vente produits auto	3
Paris Bâtir 77	E Jarreau	Couvreur toiture	3
Entreprise JMD	M Dimitri	Déchèterie TP	1
France Bâtiments	Lahcemi Oulaid	Entrepôt	5
France Terrassement	M Bouchaiba	Travaux publics	4
Société DVT	Yldirim Dogan	Serrurerie Ferronnerie	3
Serrurerie Ville-St-Jacques	S Besnard	Serrurerie Ferronnerie	2
Food Service Industrie	J Nicole	Affûtage alimentaire	8
Solometal	B Cherifi	Serrurerie Ferronnerie	4
DGS Agencement	G Dutriaux	Menuiserie Ebéniste	2
Le Camp du Bois	C Musy	Menuiserie	6
MEDACOM	A Nabil	Fibre optique	17
Société LUDIK	L Corbeau	Structures gonflables	3
ERGO 77	V Stoenoiu	Vente produits faillite	2
TATFOOD	M Tatligune	Entrepôt frigorifique	2
GCL IMMO	G Lutringer	Immobilier	3
GCL Concept	G Lutringer	Négoce de matériaux	4
Société Labiod	K Labiod	Entrepôt	1

Cérémonie du 1^{er} mai | Vie locale

saint-germain-laval.fr

Les médailles du travail



« Mesdames, Messieurs les récipiendaires,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Au nom de toute l'équipe municipale, j'ai le grand plaisir et l'honneur de vous remettre dans quelques instants, le diplôme de la médaille d'honneur du travail.

Que symbolisent ces diplômes ? Cette médaille est le symbole de votre courage et de votre constance dans votre vie professionnelle.



Certes, cette vie professionnelle peut être parsemée de moments difficiles et de doutes. Mais ce sont aussi, je l'espère, des années de riches rencontres, de satisfactions individuelles et collectives. Et ce, quelques soient les niveaux des postes que vous occupiez ou que vous occupez. Beaucoup parmi vous ont cherché à progresser dans leurs métiers ou à changer afin d'accroître leurs expériences professionnelles, d'enrichir leurs connaissances et d'atteindre l'excellence. Savoir évoluer est gage d'épanouissement.

Depuis le début de votre parcours professionnel, de nombreux progrès ont été faits dans l'amélioration des conditions de travail. Les salariés ont conquis des droits qui ne devraient pas être remis en cause, mais ils ont aussi des devoirs !! Les années écoulées depuis votre insertion dans le monde du travail ont été marquées par une montée du chômage. On oublie trop souvent que, derrière les chiffres, il y a ce sentiment personnel d'inutilité sociale qui grandit.





Je vous le disais, le travail est un facteur d'épanouissement. La perte d'un emploi a des conséquences dramatiques qu'on ne peut négliger.

Mais pour que le travail soit une valeur, il ne faut pas qu'il soit la seule valeur. Je connais des personnes qui ont passé toute leur vie à travailler, à ne penser qu'à leur travail, le soir, le week-end à longueur de journée.

Le travail permet aussi une certaine oisiveté, la possibilité à certains moments d'apprécier des temps de loisirs, des temps sans occupation, des temps de liberté !

C'est ce que je disais autrefois à mes élèves, surtout aux filles : « travaillez à l'école, obtenez un diplôme, un emploi pour ne dépendre de personne pour acquérir l'indépendance, la liberté ! ».

J'ai d'ailleurs ici l'occasion de constater que les femmes sont nombreuses. Cela montre bien l'importance de la place des femmes dans le monde du travail et dans l'économie française en général.

Je ne minimiserai pas ici le rôle des hommes bien entendu.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, au nom du Conseil Municipal de Saint-Germain-Laval et bien sûr en mon nom, je vous adresse mes plus vives et chaleureuses félicitations pour tout ce que vous avez réalisé et mes plus vifs encouragements pour ce que vous accomplissez encore.

Et pour conclure, je terminerai sur ces quelques mots d'Aragon : « C'est par le travail que l'homme se transforme ».

Marie-Claude de SAINT LOUP,

Maire de Saint-Germain-Laval



71^{ème} anniversaire de l'Armistice

Saint-Germain-Laval a commémoré la signature, le 8 mai 1945, de l'armistice qui a mis fin au deuxième conflit mondial. Le rituel de la cérémonie a été cette année, quelque peu bouleversé, puisqu'elle a été l'occasion de remettre à notre porte-drapeau, Jean-Jacques Lourdel, le nouveau drapeau de la commune et de se rappeler ce faisant la signification de notre emblème national.



Devant ce nouveau drapeau, entouré des drapeaux des anciens combattants, celui des déportés, celui de la FNACA, celui des anciens de la Marine, l'assistance s'est souvenue :

- des 140.000 soldats français morts au cours des combats, entre le 10 mai et le 18 juin 1940,

- de l'appel du 18 juin 1940 lancé depuis Londres par le général de Gaulle, invitant les français à le rejoindre, pour continuer le combat,

- des résistants de la première heure, qui ne baissèrent jamais les bras, de ceux qui ont laissé leurs noms à la postérité, comme Jean Moulin, Honoré d'Estienne d'Orves, Pierre et Gilberte Brossolette, Germaine Tillon, Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Berty Albrecht, Lucie et Raymond Aubrac, Marie-Madeleine Fourcade, Henry Frenay, Georges Seguy et Henry Krasucki, Pierre Mendes-France et Michel Debré, et de toute cette armée des ombres disparue sans laisser de trace, dans les camps, sous la torture, ou bien dans les combats du peuple de la nuit,

- de tous ceux qui, comme l'a dit André Malraux, sont morts dans les caves sans avoir jamais parlé et même, ce qui est plus atroce, en ayant parlé, de tous les rayés et de tous les tondues des camps de concentration, de tous les corps trébuchant des affreuses files de Nuit et Brouillard, tombés sous les crosses,

- de la première brigade des forces françaises libres, qui regroupait la 13^{ème} demi-brigade de légion étrangère, les bataillons de marche de l'Oubangui-chari et du pacifique. Sous les ordres du général Koenig, elle s'illustra à Bir-Hakheim, résistant du 27 mai au 11 juin 1942 aux assauts de l'Afrika Korps et permettant ainsi la victoire d'El Alamein,

- du corps expéditionnaire français en Italie, des goums et des tabors marocains, des tirailleurs algériens, tunisiens sénégalais, qui, sous les ordres du général Juin, gagnèrent les batailles du Belvédère et du Carigliano, contournèrent la ligne de défense du mont Cassin et ouvrirent aux alliés la route de Rome,

- de la 2^{ème} division blindée, « les clochards épiques du général Leclerc », pour reprendre une expression d'André Malraux, de son raid victorieux à travers le Tchad, le Fezzan et la Cyrénaïque, du combat de Kouffra, de son débarquement en juin 1944 sur les plages de Normandie, aux côtés des alliés et de sa chevauchée qui devait la conduire, fidèle au serment de Kouffra, à Paris, Strasbourg et à Berchtesgaden,

- de la 1^{ère} Armée du général Jean de Lattre de Tassigny, cette armée d'Afrique, qui s'était déjà illustrée en Italie. Débarquée sur les plages de Provence, elle prit Marseille et Toulon, traversa la France en remontant la vallée du Rhône, amalgamant au passage les forces des maquis. Elle libéra l'Alsace, après les durs combats de la poche de Colmar, livrés au cours d'un hiver particulièrement rigoureux et franchit la première le Rhin, dans la région de Kehl.

C'est en pensant à leur histoire, qu'ils écrivaient pour nous, que l'assistance a écouté le message du Secrétaire d'Etat aux anciens combattants, lu par Bernard Authier, premier adjoint au Maire.



M. Bernard AUTHIER,
1^{er} Adjoint au Maire
chargé de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux

Madame le Maire, a ensuite pris la parole, pour souligner l'exigence du devoir de mémoire..



Discours de Madame le Maire.

« Nous allons dans un instant fleurir notre monument aux morts et observer une minute de silence, en souvenir de ceux qui ont péri.

8 Mai 1945, ce jour-là, prenait fin en Europe, la guerre la plus meurtrière de l'histoire de l'humanité. Plus de 50 millions de femmes et d'hommes, dont la moitié de civils, avaient péri au cours de ce conflit mondial.

8 Mai 1945, rayonnait la victoire des valeurs humanistes et démocratiques sur une idéologie raciste et criminelle, grâce à ces femmes et à ces hommes, qui ont accepté que leur destin individuel s'efface devant le destin collectif de la France.

Celles et ceux, qui comme moi, sont nés pendant ou après la guerre doivent se souvenir avec reconnaissance et humilité de cette période. Nous n'avons pas été les témoins directs de cette tragédie.

Nous n'avons pas vu les camps et les prisons, nous n'avons pas vu les champs de bataille, nous n'avons pas été confrontés à des choix dramatiques, personnels ou collectifs.

Pour autant, se souvenir est une obligation ardente. Il

est de notre devoir de ne pas oublier les causes qui entraînent la guerre et les conséquences qu'elle entraîne à son tour.

Il est de notre devoir de nous souvenir quelles valeurs nous ont été transmises par ceux qui nous ont précédés.

Par notre présence aujourd'hui, nous rappelons également affirmer notre fidélité, notre attachement aux valeurs de la République, valeurs qui sont résumées par la devise : Liberté - Egalité - Fraternité. Trois simples mots dont le sens a permis de reconstruire une société apaisée.

Ces valeurs universelles doivent être défendues avec volonté et ténacité, sans agressivité.

Assumer le poids de l'histoire, même dans ses aspects les plus tragiques, ne retire en rien à la grandeur d'une Nation, ni au courage de ceux qui l'ont défendue. Au contraire, il y a de l'honneur d'un pays et d'un peuple.

Après les temps du chaos et de la désolation, ce fut le temps de la réconciliation et de la reconstruction de l'Europe.

En guise de conclusion, je voudrais terminer par un extrait du poème « le veilleur du Pont-au-change » écrit par le poète et résistant, Robert Desnos, qui a été un homme épris de liberté, engagé contre le fascisme et qui sera arrêté par la Gestapo et déporté. Voici l'extrait :

« Je vous écoute et vous entends, Norvégiens, Danois, Hollandais, Belges, Tchèques, Polonais, Grecs, Luxembourgeois, Albanais et Yougoslaves, camarades de lutte,

J'entends vos voix et je vous appelle.

Je vous appelle dans une langue connue de tous, une langue qui n'a qu'un mot : Liberté ! . »

Je vous remercie. »



Jean TYCHENSKY,
Conseiller Municipal

Commémoration | Vie locale

saint-germain-laval.fr

Madame le Maire et deux enfants, ont ensuite déposé une gerbe et des bouquets au pied du monument aux morts de la commune, au nom des habitants et des enfants des écoles de Saint-Germain-Laval.



Simultanément, des conseillers municipaux ont fleuri les tombes des anciens combattants du deuxième conflit mondial, reposant dans notre cimetière : Georges Gonsard, ancien des maquis Buckmaster et de la 1^{ère} armée française, Pierre de La Houssaye, ancien des forces françaises de l'intérieur et de la 1^{ère} armée française, Jean Vincent, ancien de la 1^{ère} armée française, Henri Simard, ancien de la 1^{ère} armée française, mort pour la France le 21 avril 1945, Jacques Bachman, ancien de la 2^{ème} division blindée, Raymond Demurs, Marcel Sylvestre, Guy Sinaglia, René Tissier.

L'assistance s'est alors recueillie en écoutant le chant des partisans.

La Marseillaise, chantée par les chœurs de l'Armée française, a clôturé la cérémonie.

Victor Hugo avait coutume de dire qu'il « faut allumer les grandes dates comme on allume un flambeau ».

Il nous appartient aujourd'hui d'entretenir celui du 8 mai 1945, et de le donner à notre tour aux futures générations pour que se cultive encore et toujours l'idée que la liberté et la paix sont des valeurs fragiles toujours susceptibles d'être remises en cause et qui doivent être conquises, protégées, jour après jour.



Cérémonie du 08 mai | Vie locale

saint-germain-laval.fr



Espace associations | Vie associative

saint-germain-laval.fr

Associations Indépendantes

ECHECS « Le Roi Mat »
M. BOULHEL - 06 63 67 74 07



JUDO
M. PIERDET - 01 64 70 22 37

TIR A L'ARC
M. THEISS - 06 03 89 69 58

CLUB DE L'AGE D'OR
Mme CHEVAL - 01 64 32 42 26
Au club - 01 64 31 07 36

ARTS « LEZARTISTES »
Mme FOUICH
01 64 32 72 93 / 06 30 62 86 64

LES AMIS DU PATRIMOINE
M. TYCHENSKY - 06 33 05 49 85



LA MAIN SOLEIL
Initiation et promotion de la pratique des Beaux-Arts
M. ODORICO
(atmainsoleil@gmail.com)

MUSCULATION « 100 FAMILLES »
M. DOISY - 06 11 03 50 69

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE « G.C.S.G.L. »
Mme VAN DOORN - 01 64 32 66 04 / 06 72 78 14 13

YOGA
Mme SCHMITT- RUBIO - 06 33 33 85 94



TENNIS
M. PAGES - 06 15 36 57 37

LES AMIS DE L'ECOLE
Mme DERVILLEZ - 06 75 52 71 35

COMITE DES FETES
Mme TRINCHEAU-MOULIN - 07 86 84 00 16
(comitesaintgermainlaval@outlook.fr)

PECHE A LA MOUCHE
M. CASSAIGNE - 09 54 04 33 88



AÏKIDO
M. LELOUP Olivier - 06 80 17 82 60

SAINT GERM' VTT
M. JACQUIN - 01 64 32 47 07 / 06 23 81 87 80

KARATÉ DO SHOTOKAN
06 13 47 77 21



ESL ST GERMAIN LAVAL FOOTBALL
M. PREVOST - 06 75 72 00 93

« LES COUSETTES DE ST GERM »
Mme DODET - 01 64 32 29 38

BRODERIE
Mme MARTINEZ - 01 64 32 43 50



A.C.S.G.

RANDONNEES
M. CHARRÉ - 01 64 32 42 65

GYMNASTIQUE ADULTES
M. VITORINO - 06 78 66 75 99



STRETCHING
RENFORCEMENT MUSCULAIRE
M. VITORINO - 06 78 66 75 99



Journée des Arts Créatifs | Vie associative

saint-germain-laval.fr



Passions et partages

Début avril, était organisée la journée des Arts Créatifs à la salle de l'Orée de la Bassée. Cette deuxième édition n'a pas démenti la première et fut un vif succès tant par la qualité des travaux exposés que par le nombre important des visiteurs.

Après une matinée studieuse d'installation et de mise en valeur des points d'exposition, dès 14 heures le public poussait les portes pour découvrir une nouvelle fois un panel important de créations et réalisations.

Michel Husson, adjoint à la culture, avec la précieuse collaboration de son épouse Marinette, ont souhaité réunir les associations communales et locales ainsi que les particuliers passionnés par leur activité afin de s'ouvrir à la connaissance du public.

De nombreux ateliers et démonstrations ont permis aux visiteurs de mieux comprendre ou de pratiquer afin de se familiariser avec ces activités parfois mal connues du public.

Expliquer, connaître, transmettre le savoir-faire, et donner envie de pratiquer était le but recherché et cette journée conviviale a tenu toutes ses promesses.

La dentelle aux fuseaux, la peinture artistique et sur tissu, la broderie, le scrapbooking, la sculpture, les photophores, les ateliers manuels multi créatifs, la création d'objets en pâte « fimo », l'art floral et le club de couture ont égayé cet après-midi de mille couleurs.

Le point d'orgue fut le défilé de mode du club de couture de la commune, qui durant plus de 30 minutes, présenta au public en effervescence la collection des créations de l'année commenté avec classe par Guy. Jacqueline, animatrice du club, fut vivement remerciée par ses couturières pour son dévouement et la qualité de ses conseils.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes présentes, les associations pour avoir répondu à notre invitation et la municipalité.

Les associations de notre commune sont nombreuses et sont un tissu important de la cohésion sociale. N'hésitez pas à les rejoindre si cette journée vous a donné envie de vous exprimer.

Michel HUSSON,
5^{ème} Adjoint au Maire chargé de la vie culturelle



Gymnastique artistique | Vie associative

saint-germain-laval.fr

🔁 Une très belle fin d'année !



Le rendez-vous des différents régionaux est terminé. Et... Le club de Saint-Germain-Laval a relevé le défi. Un grand bravo à toutes les gymnastes.

Des déceptions pour certaines, de la joie pour d'autres, le Sport !

L'équipe enchaînement (7/10 ans) finit vice-championne régionale à Champs sur Marne avec beaucoup de progrès pour ces débutantes. Félicitations à Thayis qui se glisse sur la deuxième marche du podium en individuelle.

L'équipe niveau 8 (7/10 ans) finit 6^{ème} sur 20 équipes présentes et les filles réussissent à se qualifier aux finales jeunes à Douai en mai. Bravo à elles car c'est une catégorie difficile.

L'équipe niveau 8 (11 ans et plus) finit également 6^{ème} et se qualifie, elle, pour la ½ finale à Vaires sur Marne.

Les équipes niveau 6 et 5 (11 ans et plus) n'ont pas démérité mais les gymnastes de ces équipes sont éliminées lors de ces phases qualificatives.

L'équipe niveau 5 (11/15 ans) participera également à la ½ finale à Vaires.

Et bravo à l'équipe niveau 4 qui finit 3^{ème} lors des régionaux à Chilly Mazarin et se qualifie également à la ½ finale.

Les compétitions régionales ne sont pas évidentes, donc bravo à toutes. Nous espérons que les équipes qualifiées en ½ finale arriveront jusqu'en finale nationale qui se déroulera en juin prochain. Et nous encourageons les petites qui défendront les couleurs du club lors des finales jeunes à Douai.

Cette année le club, via ses gymnastes, remplit toutes les exigences de leur entraîneur et les filles font la fierté du bureau.

Nous vous donnons rendez vous pour les prochains résultats et nous serons heureux de vous accueillir au gala de fin d'année qui se déroulera le samedi 25 juin 2016 à la salle polyvalente de Courbeton.



Budget 2016 de la CC2F

Le conseil communautaire a voté le 11 avril 2016 les budgets de la communauté de communes, caractérisés une fois de plus, par les ponctions massives opérées par l'Etat sur les dotations, dans le cadre de la lutte contre les déficits publics.

Budget général

Le budget général, s'équilibre en recettes et dépenses :
21.347.008€ en fonctionnement,
7.012.645€ en investissement.

Passage en fiscalité professionnelle unique

Le montant élevé du fonctionnement s'explique par la mise en place de la fiscalité professionnelle unique, décidée par le conseil communautaire en octobre 2015. Cette décision entraîne désormais :

- la perception par la communauté de communes, en lieu et place des communes, de la totalité des taxes relevant de la fiscalité professionnelle (contribution foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée, taxe sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau,) ainsi que de la compensation de la part salariale, incluse autrefois dans la dotation de fonctionnement des communes,

- le reversement aux communes, par la communauté de communes, d'une dotation de compensation, sur la base des montants de fiscalité professionnelle perçus par celles-ci en 2015.

Ainsi, les dépenses réelles de la collectivité s'élèvent à 5.723.322€, une fois déduit :

- le reversement des dotations de compensation : 8.951.930€,

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour laquelle la communauté de communes fait office de tiroir caisse (elle encaisse le montant auprès des usagers par l'intermédiaire du fisc et le reverse au SIRMOTOM) : 4.473.000€.

Ainsi, les recettes réelles de la collectivité s'élèvent à 5.978.072€, permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 254.750€, qui, joint aux excédents capitalisés les années antérieures (1.944.006€), autorise un versement à la section d'investissement de 2.198.756€.

Des dépenses de fonctionnement contenues

L'analyse du budget montre une stabilisation des dépenses de fonctionnement dont la communauté de communes a la maîtrise.

- Les charges à caractère général (fonctionnement courant de la collectivité) n'augmentent en construction budgétaire que de 1,99% : 897.950€ contre 880.414€ dépensés en 2015.

- Les charges de personnel progressent de 1% : 1.549.800€ contre 1.534.321€.

En revanche, les contributions imposées par l'Etat au titre de la lutte contre les déficits publics et l'alimentation du fond de péréquation des ressources communales et intercommunales augmentent de 14,4% et les charges de gestion courante de 22,4%.

Pas d'augmentation de la fiscalité

En dépit d'une conjoncture difficile, le conseil communautaire a pour la onzième fois opté pour une stabilisation des taux d'imposition, qui restent inchangés, par rapport aux années précédentes. Il a même décidé de baisser le taux de la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères, qui passe de 15,2% en 2015, à 12,5%, et entraînera une baisse sensible de la participation des ménages.

Un investissement soutenu

La communauté de communes poursuit son effort d'investissement en inscrivant en 2016 3.448.665€ de dépenses nouvelles, comprenant :

- des opérations de voirie : 1.871.800€,
- la participation à la construction du parking silo de Montereau,
- le lancement de la troisième phase d'aménagement du campus numérique,
- des travaux d'aménagement complémentaires sur les zones d'activités de Merlange et de Saint-Donain.

Une dette bien maîtrisée

Pour mener à bien toutes ces opérations, la communauté de communes n'empruntera en 2016 que 346.500€. Elle remboursera dans le même temps, 1.236.748€ ;

Au 31 décembre 2015, la dette de la communauté de communes s'élevait à 9.684.895€. Elle devrait donc se mon-



ter au 31 décembre 2016 à 8.794.647€, confirmant ainsi la politique de désendettement entamée en 2008.

- les études relatives à la réalisation du bassin d'orage de la Grande Paroisse, à la déconnexion de la station du hameau de Forges et la maîtrise d'oeuvre de la construction du bassin d'orage du gymnase Jean Allasseur à Montereau : 385.000€,

- la construction du bassin d'orage Jean Allasseur : 2.545.000€,

- le renforcement du réseau unitaire de la rue du port des fossés : 1.160.000€,

- la déconnexion de la station de Marolles : 1.700.000€,

- des travaux sur la station de Forges : 200.000€.

Ce budget, qui dégager, en fonctionnement, un excédent important, devrait permettre en 2017, une baisse de la surtaxe assainissement, payée par les usagers.

Budget Eau

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

1.688.739€ en investissement,

633.010€ en fonctionnement.

C'est un budget difficile à équilibrer, la redevance eau ne permettant plus, en regard des dépenses de fonctionnement, de dégager un excédent au moins égal au montant du capital de la dette à rembourser. Ce constat devrait entraîner en 2017 une augmentation de la surtaxe liée à la distribution de l'eau. De manière à ne pas alourdir la charge pesant sur le budget des ménages, cette augmentation sera couplée à une baisse au moins équivalente de la surtaxe assainissement, évoquée plus haut.

Les travaux inscrits au budget 2016 concernent :

- le remplacement des branchements plomb pour 200.000 €,

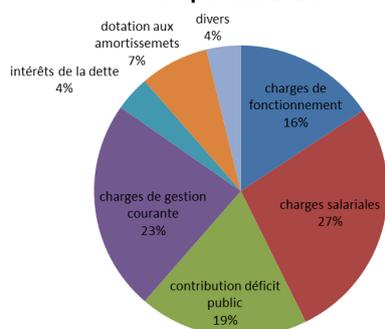
- le remplacement des vannes pour 100.000 €,

- le remplacement d'une canalisation du réseau de Salins pour 300.000 €.

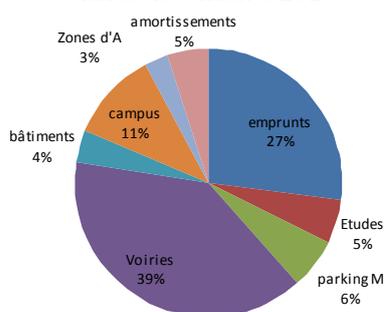
En dépit d'une conjoncture difficile, la communauté de communes des deux fleuves poursuit, dans ses différents domaines de compétences, sa politique d'investissement, permettant d'améliorer au quotidien le service rendu aux administrés, de renforcer l'équipement de son territoire, et d'offrir aux entreprises un cadre propice à leur installation et à leur développement.

Jean-Tychensky,
3^{ème} Vice-président de la CC2F,
en charge des finances et des budgets

Dépenses 2016



Investissements 2016



Budget Assainissements

Le budget assainissement s'équilibre en recettes et dépenses à :

- 11.485.263€ en investissement

- 4.703.097€ en fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 1.193.097€, une fois déduits les dotations aux amortissements (1.770.992€) et le versement à la section d'investissement (1.739.007€).

Elles concernent pour l'essentiel :

- les dépenses de sous-traitance pour l'entretien des réseaux et le fonctionnement des stations d'épuration : 495.000€,

- le remboursement des intérêts des emprunts : 413.874€.

Les dépenses nouvelles d'investissement s'élèvent à 7.302.803€, comprenant :

- le remboursement du capital de la dette : 745.000€,

🔄 La CC2F change de Président



Yves Jégo a décidé de démissionner de son poste de Président de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, qu'il occupait depuis son élection en 2003.

Il a estimé, en effet, que l'extension du périmètre de notre collectivité, avec l'arrivée au 1^{er} Janvier 2017 des communes de Vouly, Noisy-Rudignon, Thoury-Ferrottes, Diant, Montmachoux, Blennes et Chevry-en-Sereine, exigerait désormais un élu entièrement disponible pour la diriger, notamment pour être attentif aux attentes des nouveaux habitants du Bocage-Gâtinais.

Par ailleurs, il a souhaité pouvoir s'investir pleinement dans la réussite du projet du parc Napoléon, qui, s'il est mené à bien, constituera une véritable locomotive pour le développement de notre territoire, quelque peu oublié par les instances parisiennes.

Enfin, à l'heure où le cumul des mandats fait grief à beaucoup de nos compatriotes, il lui a semblé, selon ses propres termes, que cette décision correspondait aux attentes d'une grande partie de l'opinion publique.

Le conseil communautaire du 11 Avril 2016, a donc, conformément aux dispositions prévues par la loi, procédé à l'élection de son nouveau Président et au renouvellement de l'exécutif de la collectivité, c'est-à-dire de ses vice-présidents.



Jean-Marie Albouy-Guidicelli, seul candidat au poste, a été élu Président de la communauté de communes des deux fleuves et installé aussitôt dans ses fonctions. Jean-Marie Albouy est bien connu de nos concitoyens, puisqu'il est conseiller municipal de

Montereau, depuis 1995, et Premier Adjoint au Maire, et qu'il préside par ailleurs le syndicat des transports (SITCOM), qui a, sous sa houlette, créé, développé le réseau SYONNE, qui irrigue désormais la totalité de notre territoire, avec la mise en place du transport à la demande.

Il sera secondé par 14 vice-présidents, un par commune, qui l'assisteront dans les différents domaines de compétences de la communauté (Développement économique, Aménagement

du territoire, Voirie, Eau, Assainissement, Tourisme), ainsi que dans l'administration de la collectivité.

Le tableau ci-dessous donne la composition de cet exécutif et la fonction particulière de chaque vice-président :

Vice-président	Noms	Délégation
1 ^{er} Vice-président	Romain Senoble	Agriculture et coordination
2 ^{ème} Vice-président	José Ruiz	Développement durable
3 ^{ème} Vice-président	Jean Tychensky	Finances, Budgets
4 ^{ème} Vice-président	Denis Miguet	Tourisme
5 ^{ème} Vice-président	Monique Jacquier	Mutualisation
6 ^{ème} Vice-président	Daniel Vilette	Eau potable
7 ^{ème} Vice-président	Georges Bénard	Développement économique
8 ^{ème} Vice-président	Alain Demeulun	Administration, Personnel
9 ^{ème} Vice-président	Jean-Jacques Bernard	Droit des sols, Scot
10 ^{ème} Vice-président	Jocelyne Timon	Habitat
11 ^{ème} Vice-président	Jean-Yves Lechner	Voirie, Bâtiments
12 ^{ème} Vice-président	Catherine Lessinger	Aménagement numérique
13 ^{ème} Vice-président	James Chéron	Aménagement du territoire
14 ^{ème} Vice-président	Jacques Vary	Assainissement

Jean-Tychensky,
3^{ème} Vice-président de la CC2F,
en charge des finances et des budgets



Après 13 ans d'exercice, Yves JÉGO cède son poste à son 1^{er} adjoint, Jean-Marie Albouy qui prend la tête de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.



↳ Emploi : Mission Locale

La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.



- Permanence à la Mairie de 13h45 à 16h30 les mercredis :
08 et 22 Juin 2016

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter, Jessica IMIRA ou Véronique REZZOUG au 01 60 57 21 07.

↳ Journée Défense et Citoyenneté

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).



↳ Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél. : 01 60 57 00 52

Horaires d'Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Vendredi : de 13h30 à 18h00
Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
Dimanche : de 9h00 à 12h00

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

Lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Vendredi : de 13h30 à 19h00
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Dimanche : de 8h30 à 13h30

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

↳ Utiles

Pensez à sortir vos conteneurs la veille et pour faciliter le travail des collecteurs, pensez également à présenter vos conteneurs les poignées tournées vers la route.

↳ Collecte des déchets ménagers



↳ La collecte des emballages ménagers (poubelle jaune) :

Mardi

↳ La collecte des déchets ménagers (poubelle marron) :

Jeudi

Collecte des encombrants

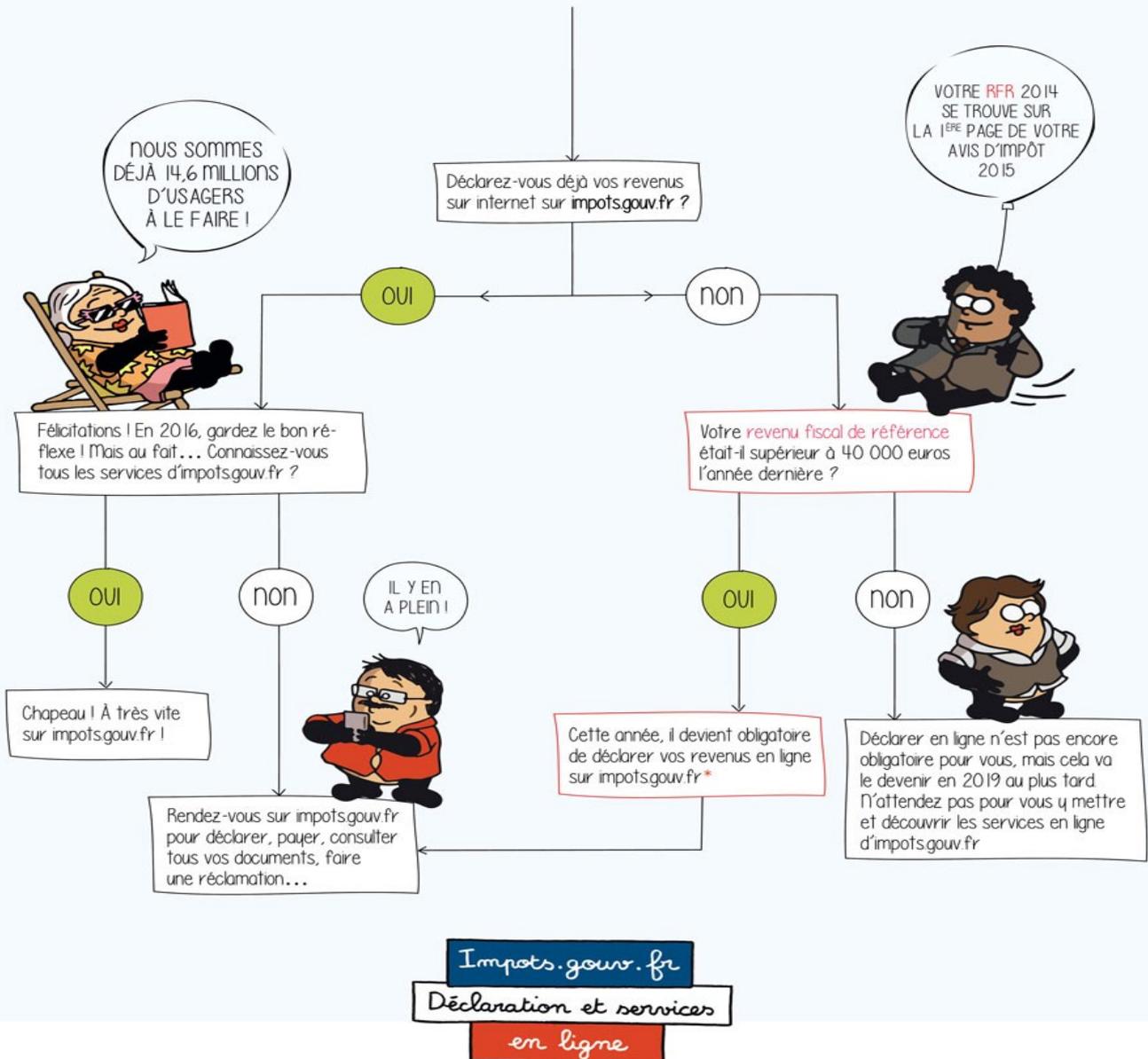
Jeudi 09 Juin 2016

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.

↳ Des questions ? Contactez le  0 800 45 63 15 du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Vous devez déclarer vos revenus en ligne ÊTES-VOUS CONCERNÉ DÈS CETTE ANNÉE ?



DESIGN : MARTIN VERBES POUR PARTIES PRENANTES



* Si votre résidence principale est équipée d'un accès à internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier.



➤ Les chenilles urticantes

Depuis quelques années, un ennemi quasi invisible, mais tout de même dangereux envahit les jardins et espaces verts Saint-Germainois Il s'agit des fameuses chenilles processionnaires, aux poils urticants, qui peuvent occasionner des réactions cutanées, oculaires ou encore des difficultés respiratoires. Elles sont donc responsables de nombreuses réactions allergiques tant chez l'homme que chez les animaux domestiques. Les pins et les chênes sont les habitats de parasites, mais ils n'en sont pas malades pour autant, inutile de couper l'arbre qui les accueille, il ne sert que de support.

La vigilance est donc de mise et il est important de rappeler à la population d'éviter tout contact avec les chenilles, leur nid et les zones à proximité des arbres infestés.

Ces chenilles possèdent des poils urticants et peuvent être à l'origine d'atteintes sur la santé des personnes exposées : démangeaisons, conjonctivite, maux de gorge...

Deux espèces distinctes de chenilles

Ces chenilles appartiennent à deux espèces distinctes et ont des cycles biologiques différents. On les trouve à différentes périodes de l'année :

Elles n'ont pas la même répartition géographique en France :

- la chenille processionnaire du pin est présente sur les $\frac{3}{4}$ sud du territoire français et son front de migration remonte chaque année de quelques kilomètres,
- la chenille processionnaire du chêne est quant à elle essentiellement retrouvée sur le quart nord-est de la France par foyers restreints.

En Ile-de-France, on retrouve les deux espèces.

Vous avez été ou êtes exposés, quels sont les symptômes ?

Les chenilles processionnaires du chêne et du pin possèdent des poils urticants qui peuvent se détacher très facilement sous l'effet du vent ou lors d'un contact. Ces poils peuvent être transportés sur de longues distances. Par leur structure particulière, ces poils s'accrochent facilement aux tissus (la peau et les muqueuses) y provoquant une réaction urticaire par libération d'histamine (substance aussi libérée dans les réactions allergiques).

La survenue d'effets n'implique donc pas forcément d'avoir été en contact direct avec les chenilles. Ces propriétés urticantes persistent même après la disparition de la chenille.

Contact avec la peau

Apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons. Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement



La chenille processionnaire de pin est urticante de novembre à mars



La chenille processionnaire du chêne est urticante de mai à juillet

ou par l'intermédiaire des vêtements.

Contact avec les yeux

Développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).

Contact par inhalation

Les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires.

Contact par ingestion

Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.



En cas de réaction allergique au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires, je consulte un médecin.



Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes** !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



© 2011-2012 DDC/01/04/2013 @resalm - P.46/46m

Vous vous absentez ?

Bénéficiez de **L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** :
faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.

Le bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence.

Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr



Retrouvez tous les bons réflexes
dans notre brochure et sur internet

 www.facebook.com/ministere.interieur

 @Place_Beauvais





➔ Le Club de l'Âge d'Or vous attend à l'ancienne école du Petit Buisson :

- Le lundi et jeudi : entre 9h30 et 11h30 pour l'Initiation à l'informatique
- Le mercredi : de 14h à 18h pour les jeux de société
- Le jeudi après-midi : Randonnée

Adhésion à partir de 50 ans.

Informations - Réservations :

Mme Michèle CHEVAL
(tél. : 01 64 32 42 26)

JUIN

- Dimanche 05 :
Course cycliste UFOLEP
- Jeudi 9 :
Collecte des encombrants
- Samedi 11 :
Petites notes mathématiques par la Nième compagnie à 11h à la Médiathèque (à partir de 12 ans)
- Vendredi 24 :
Remise des livres au élèves de CM2 à 18h, Salle de l'Orée de la Bassée
- Samedi 25 :
**Partez à la découverte des chasseurs de rennes magdaléniens !
Site archéologique de Pincevent
(inscriptions et renseignements à l'Office de Tourisme des Deux Fleuves)**
- Mercredi 29 :
Conseil Municipal Public à 20h30, Salle du Ru de l'étang



JUILLET

- Samedis 2 - 9 - 16 :
**Partez à la découverte des chasseurs de rennes magdaléniens !
Site archéologique de Pincevent
(inscriptions et renseignements à l'Office de Tourisme des Deux Fleuves)**

SEPTEMBRE

- Samedi 17 et dimanche 18 :
Journées du Patrimoine
- Dimanche 18 :
Course de Côte de Tréchy
- Dimanche 25 :
**Vide-grenier du COS
Parking de la Salle de l'Orée de la Bassée
(inscriptions et renseignements auprès du secrétariat de la mairie)**





GAZEL

Alimentation Générale

Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval

**Vous accueille 7j / 7
de 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h**

& réalise vos travaux de couture

**A partir de 20 € d'achat,
livraisons à domicile
après 20h***

*sur le secteur de Saint-Germain-Laval
en appelant au :



06 83 14 31 08

01 64 70 23 72

01 60 74 42 06

Saint-Germain-Laval



Coordonnées de la Mairie :

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

Emails : contact@saint-germain-laval.fr

(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr

(inscriptions : cantines, garderies, NAP et centre de loisirs)

Site internet : www.saint-germain-laval.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Judi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Permanence du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux :

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2016

Directrice de la publication :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Olivier MARTIN, chargé de l'Information, de la Communication et des Nouvelles Technologies

Distribution et Impression :

Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843